

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 20 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mai à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 13 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 28

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, FILLON Vincent, GARCIN Patrice, GUILLARME Armelle, GUYON Loïc, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, REMOND Corentin, TERRET Élise, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 7

BLANCHIN Jacques donne pouvoir à COLIN Claire ; GAUTIER Eric donne pouvoir à JANNIN Pierrick ; OUIILLON Michel donne pouvoir à TERRET Élise ; PASCAL Héloïse donne pouvoir à FAVRE Olivier ; RICHARD Thibault donne pouvoir à ABRAN BONIN Emmanuelle ; SCHUTZ Claire donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine ; SUBRA DE SALAFA Claire donne pouvoir à LAURENT Bérengère.

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : ZAGATA Margaux

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du
1er avril 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Tassin La Demi-Lune fixant les modalités d'adoption du procès-verbal ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le 13 mai 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Le Conseil Municipal :

1) **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026 ;

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 20 mai 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Margaux ZAGATA
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.